

SPS Commerce Inc – Modalités générales

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Services

SPS fournira les produits et services (« Produits et services ») aux prix indiqués dans le document du Devis et proposition, la demande de modification, l'énoncé de travail, ou tout autre document écrit utilisé par SPS pour offrir des produits et services (« Devis ») qui, en plus des Modalités générales qui s'appliquent à toutes les commandes, sont expressément incorporés dans le contrat et constituent la convention intégrale entre les parties (« la Convention »). Les modalités générales régissent tous les Produits et services offerts par SPS, toutefois, en cas de conflit entre les modalités du Devis et les modalités de la Convention, les modalités du Devis prévaudront. Par la présente, SPS rejette l'inclusion de toutes modalités différentes ou supplémentaires proposées par le client. Tout logiciel ou toute documentation inclus dans un Produit ou service est fournis uniquement sous licence.

Dans le cas où SPS envoie un avis écrit au client et que le client ne donne pas de réponse par écrit à SPS par la suite affirmant que les services d'intégration de dossier spécifiés dans le Devis applicable ne sont pas encore achevés, alors SPS ne sera plus dans l'obligation d'effectuer lesdits services après une période de douze (12) mois.

1.2 Nature et étendue des services

Les tâches, délais, types de données, volumes et prix contenus dans ce Devis sont des estimés de SPS basés sur les représentations et les descriptions de la nature et de l'étendue du projet du client. Dans le cas où SPS déterminera que les représentations et les descriptions du client sont sensiblement différentes que celles se trouvant dans le projet ou les Services, un changement important sera réputé avoir eu lieu. SPS se réserve le droit d'ajuster l'échéancier et le prix, selon lesdites modifications sujettes à l'approbation du client, qui ne seront pas refusées ou différées sans motif raisonnable.

2. NIVEAUX DE SERVICES ET PROCESSUS DE RECOURS

SPS fournira les Services en conformité avec les niveaux de service et du processus de recours indiqués dans le document des Niveaux de services et processus de recours publié en ligne à www.spscommerce.com/terms-and-conditions.

3. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le client est responsable pour toute activité menée dans le compte du client et doit respecter toutes les lois locales, provinciales, nationales et étrangères, les traités et les réglementations liés à l'utilisation des services par le client, incluant ceux liés à la confidentialité des données, aux communications internationales et à la transmission de données techniques ou personnelles.

Le client sera le seul responsable de la protection des installations de transmission, des locaux, de l'équipement, de l'intégrité des données inscrites aux services, et son(ses) identification(s), son(ses) mot(s) de passe, son(ses) nom(s) d'utilisateur et autre, ou n'importe quelle tierce partie utilisant les Services au nom du Client, de tout accès ou tout usage non autorisés. Le client prendra les mesures raisonnables, proportionnelles aux normes reconnues de l'industrie, concernant ladite protection.

Le client fournira à SPS (a) tous les documents et toutes les données dans un format tel que spécifié par SPS et (b) toute l'aide raisonnable pour la mise en oeuvre et l'utilisation des Produits et services.



Toute demande de modification supplémentaire ou de suppression d'un mot de passe par le client doit être effectuée par écrit. Le client reconnaît que l'internet ou tout autre réseau étendu de communication (« WAN ») qui pourrait être utilisé n'est pas un réseau sécurisé ou sans perturbations et que les transmissions effectuées sur l'internet ou le WAN peuvent ne pas être acheminées ou peuvent contenir des erreurs ou des omissions. L'internet ou le WAN, ou des parties de ces derniers, pourraient devenir inaccessible ou non fonctionnels, en totalité ou en partie, à tout moment ou de temps à autre.

Le client n'est pas autorisé à décompiler, effectuer l'ingénierie inverse, modifier, adapter, traduire, préparer des travaux dérivés, désassembler ou tenter autrement de découvrir le code source des Services, et vous ne devez pas permettre aux autres d'effectuer les actions susmentionnées.

Le client n'est pas autorisé à copier les données consultées par l'utilisation des Produits et services et ne doit pas les republier ou distribuer si lesdites données sont identifiées comme étant de nature privée, confidentielle ou la propriété intellectuelle de SPS ou de n'importe quelle tierce partie. Le client ne doit pas supprimer des avis de nature privée, confidentielle ou de propriété intellectuelle provenant de données imprimées accédées par voie électronique.

Toutes les informations concernant les Produits et services de SPS, incluant les textes, graphiques, applications logiciels, fichiers vidéos et audios et photos (collectivement « le matériel ») et tous les droits des pages et des écrans affichant les pages sont la propriété de SPS ou des entités affiliées ou leurs concédants et sont protégées par des droits d'auteur ou d'autres lois sur la propriété intellectuelle sous les lois américains ou les lois étrangères. Il est interdit de copier, reproduire, distribuer, republier, télécharger, afficher, publier, encadrer ou transmettre le matériel sous quelque forme que ce soit ou par quelque façon que ce soit, incluant, mais sans s'y limiter par voie électronique, mécanique, de photocopie, d'enregistrement, sans le consentement écrit préalable de SPS ou le propriétaire des droits d'auteur.

4. PAIEMENTS

4.1 Frais et paiements des frais

L'obligation du client de respecter les délais de paiement est un élément essentiel des modalités des présentes. Le client doit payer tous les frais et les coûts portés au compte du client conformément aux modalités des frais, des coûts et de la facturation en vigueur au moment où les frais ou les coûts deviennent exigibles et payables. Les paiements doivent être effectués conformément au barème des frais mensuels. Le client doit fournir une carte de crédit valide ou des informations de paiements à SPS en condition préalable à l'abonnement aux Services.

4.2 Modalités de paiement

Les frais initiaux tels que spécifiés dans l'annexe A sont payables au moment de la signature du Devis. Les frais initiaux pour des Services supplémentaires sont payables au moment de la signature du Devis supplémentaire.

Les frais mensuels tels que spécifiés dans l'annexe A commenceront à compter du mois de la signature du Devis avec Modalités de paiement exigible sur réception. Les frais mensuels pour les Produits et services supplémentaires commenceront à compter du mois de la signature du Devis pour lesdits Services avec modalités de paiement exigible sur réception.

4.3 Facturation

Le client s'engage à fournir ses informations de facturation et ses coordonnées complètes à SPS. Ces informations comprennent le nom légal de l'entreprise du client, l'adresse postale, le courrier électronique, ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource



autorisée à la facturation. Le client s'engage à mettre à jour ces informations dans les 30 jours suivant toute modification. Dans le cas où les coordonnées fournies par le client sont fausses ou frauduleuses, SPS se réserve le droit d'annuler l'accès du client aux Services en plus de tous ses autres recours juridiques.

Dans le cas où le client estime que sa facture est incorrecte, le client doit communiquer avec SPS par écrit dans les 90 jours de la date de la facture comprenant le montant en question pour être admissible à recevoir un ajustement ou un crédit.

4.4 Taxes

Le client sera responsable pour les taxes sur les Services, excluant les taxes basées uniquement sur le revenu net de SPS. Le client remboursera SPS pour les ventes, les utilisations ou les taxes d'accises imposées par l'autorité fiscale, que ces taxes soient facturées initialement au client ou évaluées de manière rétroactive basées sur les audits de n'importe quelle autorité fiscale gouvernementale.

4.5 Factures en souffrance et suspension

Les clients sont facturés sur une base mensuelle avec des modalités de paiement exigible sur réception. Les soldes sur factures impayées dépassant trente jours seront considérés en souffrance. Toute facture en souffrance portera un taux d'intérêt de 1,5 % par mois ou un taux inférieur si requis par la loi. Dans le cas où le compte du client devient échu, SPS se réserve le droit de suspendre ou d'annuler cette Convention, d'annuler les Services et/ou l'accès aux Services. Le client continuera d'être facturé pour les Services pendant la période de suspension. Si le client ou SPS initie l'annulation de cette Convention ou de n'importe quels services en vertu des présentes, le client sera tenu de payer le solde dû au compte du client calculé conformément à la section des Frais et paiement des frais ci-dessus. Le client accepte que SPS pourra charger lesdits frais impayés à la carte de crédit au dossier ou facturer autrement pour lesdits frais impayés.

Dans le cas où les Produits et services sont suspendus par SPS pour non paiement de frais dûs, des frais de réactivation de 100,00 \$ pourront être facturés au client au moment du rétablissement des Produits et services.

4.6 Coûts de recouvrement

Le client accepte de payer SPS pour tous les coûts de recouvrement, incluant les honoraires raisonnables d'avocat, encourus lors du recouvrement de tout compte en souffrance.

5 GARANTIE

SPS garantit que tous les Services seront effectués conformément aux normes de l'industrie et de manière professionnelle et faisant preuve de diligence raisonnable selon les normes de performance professionnelles généralement acceptées de l'industrie pour la transmission et la livraison de données fournies par le client dans un format selon les normes de l'industrie. Cette garantie remplace toute autre garantie, explicite ou implicite. SPS ne fait aucune autre garantie qu'elle soit, comprenant, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de valeur marchande, de non violation, de précision des données, de jouissance paisible ou d'adaptation pour un usage particulier. Le client reconnaît que les services pourront être sujets à des limitations, des délais ou d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de l'internet et des communications électroniques, et le client accepte que SPS et ses fournisseurs ne seront pas tenus responsables des délais, des défauts de livraison, des erreurs, des infractions à la sécurité ou de tout autre dommage résultant de tels problèmes. Le client est responsable de prendre les précautions appropriées contre les dommages aux opérations, pouvant être causés par des défauts, des erreurs, des interruptions ou un mauvais fonctionnement des services.



Si les données fournies par le client sont perdues, détruites, ou réduites (« PERTE ») par la négligence unique de SPS, dans ce cas, la responsabilité de SPS et le seul recours du client sera que SPS (i) restaurera les données du client provenant des archives de SPS, dans la mesure où cela est raisonnablement possible, si SPS est avisé par écrit concernant la PERTE dans les soixante (60) jours suivant la PERTE, ou (ii) offrira un crédit au client pour les frais payés concernant la transmission des données perdues, si SPS est avisé de la PERTE après la période de soixante (60) jours.

Les recours indiqués ci-dessus sont des recours exclusifs pour l'inobservation de la garantie.

6 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUNE CIRCONSTANCE, SPS OU L'UN DES SES DIRIGEANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, AGENTS OU SOUS-TRAITANTS NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUTE FORME DE DOMMAGES, DIRECTE, INDIRECTE, SPÉCIALE, ACCESSOIRE (INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, AUX DÉBITS COMPENSATOIRES, LA PERTE D'USAGE OU PERTE D'AFFAIRES, DE REVENU, DE PROFIT OU DE SURVALEUR), OU D'AUTRES DOMMAGES RÉSULTANTS DES OU RELIÉS AUX SERVICES OFFERTS AU CLIENT EN VERTU D'UNE THÉORIE DU DROIT, D'UN CONTRAT, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU D'UNE NÉGLIGENCE, MÊME SI SPS OU SES DIRIGEANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS AGENTS OU SOUS-TRAITANTS ONT ÉTÉ AVISÉS, SAVAIENT OU AURAIENT DÛ SAVOIR QU'IL Y AVAIT POSSIBILITÉ DE DOMMAGES.

Cette limitation de responsabilité comprend, mais n'est pas limitée, aux dommages causés par : (1) l'intégrité des données fournies par le Client dans les demandes de transmission du Client; (2) la création de codes-barres par une entreprise de création de codes-barres tierce; ou (3) des frais, des amendes ou des pénalités imposés au Client par un quelconque partenaire commercial du Client pour une raison quelconque, que SPS soit en tort ou non.

7 LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES

7.1 Données du client

Les « Données du client » signifie les données EDI transmises par le Client à ses partenaires commerciaux par l'entremise de SPS. Les Données du client seront et demeureront la propriété du Client, tout comme les données transmises entre les Parties. SPS, ni aucun des ses sous-traitants, peut posséder ou faire valoir un privilège ou tout autre droit envers ou sur les Données du client. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, SPS pourra limiter l'accès aux ressources SPS par le Personnel de SPS au stricte nécessaire pour être en mesure de remplir ses obligations en vertu de la Convention.

7.2 Sécurité des données

SPS établira et maintiendra des mesures de protection contre l'accès ou l'usage non autorisés, la destruction, la perte ou l'altération des Données du client détenues ou contrôlées par SPS (ou un des ses sous-traitants) qui ne seront pas moins rigoureuses que les mesures normales de l'industrie et qui ne seront pas moins rigoureuses que celles maintenues par SPS pour ses propres données de nature similaire.

8 DURÉE ET RÉSILIATION

Cette Convention entrera en vigueur à la Date d'entrée en vigueur de ce Devis ou la Date (telle que définie dans le Devis pertinent) et demeurera en vigueur et de plein effet jusqu'à ce qu'elle soit résiliée par une des parties conformément aux dispositions de cette Convention.

L'une et l'autre des parties peut mettre un terme à la Convention et/ou n'importe quelle partie des Services en vigueur à la fin de n'importe quel mois civil sur avis écrit au moins trente (30) jours avant



la date de résiliation. Au moment de la résiliation de cette Convention ou ces Services, toutes les licences seront annulées à partir de la date d'entrée en vigueur de la résiliation. Le Client demeure toutefois obligé de s'aquitter des frais de licence et de transaction devenus exigibles avant la résiliation.

Si à un moment donné, le Client est en défaut de paiement et est non conforme à cette Convention ou les modalités d'usage d'un Produit ou service, SPS peut renoncer la période d'avis de trente (30) jour et révoquer immédiatement tous les droits ou les licences et suspendre ou résilier cette Convention et/ou n'importe quel Service sans avis préalable.

9 DIVERS

L'une et l'autre de parties peut déléguer des tâches, en totalité ou en partie, à un sous-traitant, une autre succursale ou une société mère, à condition que les deux parties respectent leurs tâches respectives. Le client ne peut pas céder la présente convention ni aucun des droits au titre de cette convention, sans avis écrit préalable de SPS, excepté dans le cadre d'une vente d'une quantité significative de titres ou d'actifs du Client. Toute tentative à cet égard sera nulle.

La présente Convention ne peut pas être modifiée par le Client, sauf par écrit et signée par vous et SPS. SPS se réserve le droit d'amender les dispositions de cette Convention à tout moment sur avis préalable au Client de trente (30) jours.

Autre que l'obligation de verser des paiements, aucune des parties sera responsable de sa propre incapacité à s'aquitter de ses devoirs dans la mesure où ils seront causés par des conditions au-delà de son contrôle raisonnable, incluant, mais sans s'y limiter : virus internet, ralentissements ou non disponibilités, conditions environnementales sur votre Site, votre fournisseur tiers ou autres entrepreneurs, conflits de travail, périls ou autres dangers.

Les dispositions de cette Convention concernant les droits de propriété, le paiement, les exclusions de garanties et de responsabilités, la résiliation, la loi applicable, et toute autre disposition que, par sa nature, pourrait survivre la résiliation de cette Convention.

Si une partie de la présente Convention est jugée invalide, ladite invalidité n'affectera pas les autres parties de cette Convention.

Le défaut ou le retard par l'une ou l'autre des parties à exécuter un droit, un pouvoir, un privilège ou un recours ne constituera pas une exonération de ceux-ci. Toute disposition contenue aux présentes que, par sa nature, pourrait être raisonnablement interprétée à survivre au-delà de la résiliation de cette Convention, survivra ainsi.

Cette Convention sera régie par et interprétée selon les lois de l'état du Minnesota, sans considération des dispositions en matière de conflits des lois. La compétence et la juridiction exclusives à l'égard de tout litige découlant de cette Convention sera présenté devant les tribunaux fédéraux ou de l'état situés dans le comté de Hennepin au Minnesota.

En cas de contradiction ou de divergence entre la version de langue anglaise du présent accord et toute autre version d'une autre langue, la version de langue anglaise prévaudra.

